



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques
de l'Ardèche

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2023

Privas, le 11 janvier 2023

Afin de soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, l'État propose un dispositif complet et simplifié.

1- L'ABAISSEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TICPE), ÉGALEMENT APPELÉE CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ (CSPE)

- **Quoi ?** La TICFE est abaissée à son minimum légal européen.
- **Pour qui ?** Toutes les entreprises.
- **Quand ?** Du 01/01/23 au 31/12/24.
- **Comment ?** L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

2- LE PLAFONNEMENT DU PRIX GLOBAL MOYEN DE L'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Limite le prix global moyen de l'électricité à 280€/MWh sur l'année.
- **Pour qui ?** Les TPE qui ont renouvelé leur contrat au 2nd semestre 2022 et qui ne bénéficient pas des tarifs réglementés.
- **Quand ?** Du 01/01 au 31/12/23.
- **Comment ?** L'entreprise doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formuel directement sur le site du fournisseur indiquant que la TPE souhaite une renégociation de son contrat.

3- LE BOUCLIER TARIFAIRE

- **Quoi ?** Le bouclier tarifaire limite la hausse du prix unitaire du gaz et de l'électricité à 15%.
- **Pour qui ?** Pour les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 2 Millions d'euros) qui disposent d'un compteur électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.
- **Quand ?** Pour le gaz : du 01/01 au 30/06/23 ; Pour l'électricité : du 01/02 au 31/12/23.
- **Comment ?** L'entreprise doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formuel directement sur le site du fournisseur. L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

4- L'AMORTISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Dès lors que le prix de l'énergie est supérieur à 180€/MWh, cette remise prend en charge jusqu'à 20 % de la hausse de la facture.
- **Pour qui ?** Toutes les TPE qui ne sont pas déjà protégées par le bouclier tarifaire et toutes les PME (de moins de 250 salariés) bénéficient automatiquement de l'amortisseur d'électricité.
- **Quand ?** Du 01/01 au 31/12/23.
- **Comment ?** L'entreprise doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formulaire directement sur le site du fournisseur. L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

5- LE GUICHET D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Le guichet d'aide au paiement des factures est une subvention versée par l'État aux entreprises grandes consommatrices d'énergie.
- **Pour qui ?** Pour les entreprises qui remplissent les deux conditions suivantes :
 - les dépenses d'énergie doivent représenter un pourcentage minimum du chiffre d'affaires de référence (3% du CA 2021 (aides générique et renforcée) ou 6% du CA du 1er semestre 2022 pour les aides renforcées si cela est plus favorable à l'entreprise) ;
 - la facture d'énergie effectivement payée doit avoir augmenté d'au moins 50% par rapport au prix moyen payé en 2021.
- **Quand ?** Les demandes d'aides doivent être effectuées selon l'échéancier et les périodes suivantes :
 - factures d'électricité et de gaz de septembre-octobre 2022: demandes jusqu'au 28/02/23 ;
 - factures d'électricité et de gaz de novembre et décembre 2022 : demandes du 16/01 au 31/03/23 ;
 - factures d'électricité et de gaz de janvier et février 2023 : demandes du 20/03 au 31/05/23.
- **Comment ?** Les demandes d'aides doivent être effectuées via le site impots.gouv.fr

À compter de janvier 2023, les TPE et PME qui rempliraient toujours, après prise en compte du bénéfice de l'amortisseur, les critères d'éligibilité au guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz (cf. supra) pourront également déposer une demande d'aide, via le site impots.gouv.fr, et cumuler les deux aides.

POUR VOUS RENSEIGNER

- un [simulateur](#) est accessible depuis le site impots.gouv.fr pour permettre à l'entreprise de vérifier son éligibilité à l'amortisseur et/ou au guichet d'aide ;
- le site [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) propose également un ensemble de services pour s'informer et trouver des renseignements précis en fonction de la situation de l'entreprise ;
- l'ensemble des informations régulièrement mises à jour sont disponibles sur le [site](#) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;
- un numéro de téléphone unique afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande : **0.806.000.245** ;
- pour des questions plus spécifiques à la situation de l'entreprise, possibilité offerte de contacter les services instructeurs de la DGFiP via la messagerie sécurisée de l'espace professionnel en sélectionnant « je pose une autre question / j'ai une autre demande ».

POUR VOUS ACCOMPAGNER

- la Conseillère Départementale à la Sortie de Crise (CDSC) de la DDFiP de l'Ardèche

Laurianne LAINE : 06.27.55.75.79 / 04.75.65.55.23 / codefi.ccsf07@dgfip.finances.gouv.fr

- les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) :

Ain	04.74.32.13.00
Allier	04.70.35.40.00
Ardèche	04.75.88.07.07
Beaujolais	04.74.62.73.00
Cantal	04.71.45.40.40
Drôme	04.75.75.70.00
Grenoble	04.76.28.28.90
Haute-Loire	04.71.09.90.00
Haute-Savoie	04.50.33.72.00
Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne	04.72.40.58.58
Nord-Isère	04.74.95.24.00
Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole	04.73.43.43.43
Savoie	04.57.73.73.73

- les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) : 04.75.07.54.00

Ain	04.74.47.49.00
Allier	04.70.46.20.20
Ardèche	04.75.07.54.00
Cantal	04.71.45.65.00
Drôme	04.75.48.72.00
Isère	04.76.70.82.09
Loire	04.77.92.38.00
Haute-Loire	04.71.02.34.56
Rhône	04.72.43.43.00
Puy-de-Dôme	04.73.31.52.00
Savoie	04.79.69.94.00
Haute-Savoie	04.50.23.92.22

- Les correspondants des espaces France Service de l'Ardèche

FS	ADRESSE MAIL	ANIMATEURS	TELEPHONE
MEYSSE	franceservices@meysse.com	Carole CHANTELOT Lola HERRADA	04 75 52 53 74
THUEYTS	thueyts@france-services.gouv.fr	Sandrine MOREL Nathalie LYOTARD Marion BREDIF	04 75 39 75 33
SAINT MARCEL D'ARDECHE	franceservices@ccdraga.fr	Mélanie BAUBET Naïma NEGGAOUI	04 75 91 40 07 06 38 23 07 34
VERNOUX EN VIVARAIS	efs.vernoux@privas-centre-ardeche.fr	Aurore NALLET Nathalie DEMAS	09 67 80 73 29
SAINT-AGREVE	saint-agreve@france-services.gouv.fr	Eva NOYER Emilie MOUNIER	04 75 30 20 68
BOURG-SAINT-ANDEOL	franceservices@ccdraga.fr	Marie-Claire HOU Aurélie BAUDOIN	04 69 11 73 72
VILLENEUVE DE BERG	espaceservicespublics@bergetcoiron.fr	Aude MOSCA Ludovic MERLET	04 75 07 57 67
VALGORGE	valgorge@france-services.gouv.fr	Laurianne BOTACINA Elisa GERON	04 75 88 97 31
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	saint-etienne-de-lugdares@france-services.gouv.fr	Thomas VAN DEN HENDE Jacky CHAUAUDRET	04 30 42 00 20
GROSPIERRES	grospierres@france-services.gouv.fr	Valérie VANDERPLATSE Ségolène SAUSSAC	04 75 39 62 94
JOYEUSE	joyeuse@france-services.gouv.fr	Stéphanie PUGET Violetta CAROTINE	04 75 35 98 00
VALLEES D'ANTRAIQUES-ASPERJOC	antraigues@france-services.gouv.fr	Guillemette AUVRAY Lucie SAUSSAC	04 69 22 00 99
LACHAMP-RAPHAËL	lachamp-raphael@france-services.gouv.fr	Isabelle LEVEQUE Patrick COURTIER	06 45 82 09 17
LES VANS	msap@cdc-vansencevennes.fr	Natacha DESCHAMPS Emilie PICHON DIT BOMBENOIT	06 21 07 01 90 04 82 77 11 17
ALBOUSSIERE	franceservices@rhone-crussol.fr	Sylvie MOZE Julien ROUX	06 99 31 77 35
VALLON-PONT-D'ARC	vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr	Florence SMAJEWSKI Marianne BERTHON Martine ROUX	04 75 88 13 19 04 75 38 46 81
LA VOULTE SUR RHONE	efs.lavoulte@privas-centre-ardeche.fr	Nathalie MICHEL Rose HUMBERT	04 28 70 25 37
AUBENAS	albenassien@france-services.gouv.fr	Assia GHALKOUI Jennifer OLLIER Indra BAECHLER Pascale BARATE Khader CHIBANE	04 75 35 87 17
COUCOURON	coucouron@france-services.gouv.fr	Nicole TEYSSIER Marysse BREYSSE	04 66 69 75 52
SERRIERES	serrieres@france-services.gouv.fr	Patricia VIGNAL Hélène PORTAL	04 75 69 99 25
LARGENTIERE	largentiere@france-services.gouv.fr	Virginie MOUSSELIN Martine CAILLAUD	04 75 36 18 37
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	ollieres-sur-eyrieux@france-services.gouv.fr	Patricia CORNU Véronique REILLE	04 75 20 29 72
JAUJAC	jaujac@france-services.gouv.fr	Fabienne CHABANIS Laurianne DUJENTIEU	04 75 93 11 10
LE CHEYLARD	msap.le-cheylard@laposte.fr	Frederika TEYSSIER Mariama BOTTIN	04 75 20 10 89
SAINT-FELICIEN	franceservices@archeagglo.fr	Pascaline DUHOO Sabrina OLLIER	04 75 07 07 50
BUS FRANCE SERVICES VAL EYRIEUX	cias@valeyrieux.fr	Aurore VAREILLES Maëlie GAILLARD	06 27 17 29 72
SAINT ROMAIN D'AY	saint-romain-d-ay@france-services.gouv.fr	Emmanuelle VALLON Lori DESJARDINS	04 75 69 18 01
LE TEIL	franceservicesleteil@mairie-le-teil.fr		04 75 49 28 74 06 49 28 66 68
VESSEAUX	accueillespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	accueillespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12